Contrat de sous-location

Fait à (lieu)

Date

Locataire principal (sous-bailleur)

Nom et prénom

Adresse

N° de pièce d'identité

Sous-locataire

Nom et prénom

Adresse actuelle

N° de pièce d'identité

Logement sous-loué

Adresse du logement

Partie sous-louée

Le logement est loué :

- [ ] Meublé (liste du mobilier annexée)
- [ ] Non meublé

Accord du propriétaire

Le locataire principal déclare que la sous-location est autorisée par le propriétaire du logement :

- [ ] Par un accord écrit du propriétaire, dont une copie est jointe
- [ ] Par une clause du contrat de location principal qui l'autorise

Nom du propriétaire ou de l'agence

Date de l'accord

Conditions de la sous-location

Début de la sous-location

Fin de la sous-location

Loyer mensuel

Charges mensuelles

Devise

Jour du mois où le loyer est dû

Mode de paiement

Dépôt de garantie (montant), ou « aucun »

1. Le sous-locataire utilise le logement pour son habitation seulement, avec soin, et respecte les règles du contrat principal et de l'immeuble.

2. Le sous-locataire ne peut ni céder le contrat ni sous-louer à son tour.

3. La sous-location prend fin au plus tard avec le contrat de location principal ; le locataire principal en informe aussitôt le sous-locataire.

4. Le loyer de la sous-location ne dépasse pas la part correspondante du loyer principal, sauf accord exprès du propriétaire.

Documents remis ou annexés :

- ☐ État des lieux d'entrée signé
- ☐ Inventaire du mobilier
- ☐ Attestation d'assurance du sous-locataire

Signature du locataire principal

Nom en toutes lettres du locataire principal

Signature du sous-locataire

Lu et approuvé

Nom en toutes lettres du sous-locataire